



**En 2010, 9 communes de Seine-et-Marne, de l'Essonne, du Val d'Oise, de Seine-Saint-Denis et des Yvelines (Courtry, Élancourt, Grigny, Groslay, Jouy-en-Josas, Marolles-en-Brie, Morangis, Périgny-sur-Yerres et Villepinte) ont adhéré à la compétence optionnelle « développement des énergies renouvelables ».**

## **Énergie photovoltaïque Les projets des collectivités ne sont pas spéculatifs**

Pour favoriser la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, le gouvernement établit des tarifs d'achat incitatifs de l'électricité produite. EDF achète l'électricité puis est remboursé par le biais de la CSPE (contribution au service public de l'électricité).

### **Des tarifs sans cesse remis en cause**

Le 12 janvier 2010, un nouvel arrêté fixant les tarifs d'achat de l'électricité produite par des installations photovoltaïques a été publié. Ces tarifs, en forte baisse, ont suscité une vive polémique, le ministère de l'Écologie ayant communiqué sur l'apparition d'une bulle spéculative et entendant y mettre fin, en privilégiant les projets « de taille raisonnable menés de bonne foi », notamment dans le secteur agricole.

Dans une tribune publiée par l'hebdomadaire *La Gazette des Communes*, Catherine Peyge, Présidente du Sipperec, a rappelé que le photovoltaïque ne représentait pour le secteur des collectivités « ni une bulle verte ni un accessoire à la mode ».

Enfin, le 2 décembre 2010, après une réunion sous l'égide du Premier ministre, un moratoire a été décidé conduisant à la publication, le 10 décembre, d'un arrêté suspendant pour trois mois l'obligation d'achat.

En outre, durant cette période, aucune nouvelle demande ne pouvait être déposée, à l'exception de celles émanant de particuliers (installations inférieures ou égales à 3 kWc) et des projets dont le producteur avait accepté avant le 2 décembre 2010 la proposition technique et financière (PTF) de raccordement au réseau. Dans un communiqué daté du 17 décembre, le Sipperec a signifié sa désapprobation : « les projets des collectivités sont liés à des projets de rénovation et ne peuvent être mis entre parenthèses ». L'impact pour les communes du Sipperec est notable : ce moratoire a en effet pour conséquence directe de

retarder une dizaine de projets d'installations solaires photovoltaïques portés pour le compte de communes franciliennes.

Ce moratoire a pris fin avec la publication, en mars 2011, de deux arrêtés fixant de nouveaux tarifs d'achat (en baisse de 20 à 45 % environ suivant le type et la taille des installations) et abrogeant les tarifs précédents. Les projets, y compris ceux déjà développés, ont dû être à nouveau déposés, pénalisant les acteurs – au premier chef, les collectivités locales. En mai 2011, en coordination avec le Syndicat départemental d'électricité et de gaz de la Mayenne (SDEGM) et le Syndicat intercommunal d'énergies du département de la Loire (SIEL), le Sipperec a engagé un recours gracieux contre ces textes.



# Énergie photovoltaïque

**Objectif : aider les communes à rénover et isoler leur toiture en produisant de l'électricité localement via des cellules photovoltaïques.**

## ZOOM

Avec le Sipperec, les adhérents bénéficient de la continuité du service sur toute la chaîne : études, réalisation, raccordement et respect des délais par ERDF, suivi à distance des productions, suivi des contrats d'achat, facturation et maintenance des installations.

## Lancement de huit nouvelles centrales photovoltaïques

Le Sipperec accompagne les communes pour la construction et l'exploitation de centrales de production d'électricité photovoltaïque sur leurs bâtiments disposant de toitures disponibles et bien exposées. En 2010, sept chantiers ont été lancés, la plupart dans des projets de rénovation avec intégration au bâti. Installées à Choisy-le-Roi, Clamart, La Courneuve, Épinay-sur-Seine, Fontenay-aux-Roses, Malakoff et Vitry-sur-Seine, ces centrales représenteront une puissance installée de quelque 401 kWc (kilowatts crête). Pour ces installations, le Sipperec accompagne les collectivités, assurant une maîtrise d'ouvrage complète, depuis les études jusqu'à la livraison. Le Sipperec suit l'exploitation de la centrale et la gère directement pour le compte des adhérents. Les chantiers sont également l'occasion de poser une isolation performante.

- Si la commune prend en charge l'investissement : une convention est signée avec le Sipperec, qui assure la maîtrise d'ouvrage, perçoit le paiement par EDF de l'électricité produite et le reverse à la commune, déduction faite de ses frais de suivi et d'entretien des ouvrages.
- Si le Sipperec investit directement : il perçoit le produit de la vente (et des éventuelles subventions), puis verse à la collectivité une participation en fonction du retour sur investissement.

Au premier semestre 2011, plusieurs projets ont été adaptés aux nouvelles contraintes fixées par les arrêtés du 4 mars 2011. 8 chantiers sont prévus courant 2011 à Asnières-sur-Seine, Bry-sur-Marne, Clamart, Clichy-La-Garenne, l'Île-Saint-Denis, Issy-les-Moulineaux et Nanterre.

**LA COMMISSION MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE, DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES, PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE**

Elle s'est réunie 2 fois en 2010.

Elle est co-présidée par :

Jacques KOSSOWSKI,  
Hervé BOURDIN,  
Vice-présidents

Elle est composée de :

Hervé AUDIC,  
délégué de Sceaux  
Samuel BESNARD,  
délégué de Cachan  
Alain BOURDENET,  
délégué de Châtillon

Claude CHAVROT,  
délégué de Gennevilliers

Sophie DESCHIENS,  
déléguée de Levallois-Perret

Alain DUKAN,  
délégué de Créteil



### CHOISI-LE-ROY

**Groupe scolaire Paul Langevin**  
Puissance : **123,75 kWc**  
**Type d'installation :** Intégration toiture  
**Type de technologie :** Modules polycristallins cadrés



### ÉPINAY-SUR-SEINE

**Maison du Théâtre et de la Danse**  
Puissance : **15,84 kWc**  
**Type d'installation :** Intégration en membrane photovoltaïque et garde-corps  
**Type de technologie :** Modules en silicium amorphes (souples) et polycristallins (rigide)



### CLAMART

**Centrale du groupe scolaire Moulin de Pierre**  
Puissance : **13,5 kWc**  
**Type d'installation :** Surimposition en toiture  
**Type de technologie :** Modules verre-Tedlar polycristallin



### FONTENAY-AUX-ROSES

**Groupe scolaire des renards**  
Puissance : **13,1 kWc**  
**Type d'installation :** Panneaux brise-soleil.  
**Type de technologie :** Modules polycristallins en verre



### LA COURNEUVE

**Groupe scolaire Paul Doumer**  
Puissance : **170,36 kWc**  
**Type d'installation :** Intégration toiture  
**Type de technologie :** Modules polycristallins cadrés



### MALAKOFF

**Groupe scolaire Jean Jaurès**  
Puissance : **55,2 kWc**  
**Type d'installation :** Intégration toiture  
**Type de technologie :** Modules polycristallins cadrés

Jean-Jacques GARRON,  
délégué du Perreux sur Marne

Patrice GENTRIC,  
délégué de Joinville-le-Pont

Emmanuel GILLES de la LONDE,  
délégué de Bry-sur-Marne

Christophe IPPOLITO,  
délégué de Nogent-sur-Marne

Patrick LEROY,  
délégué de Rungis

Tedjini-Michel MAIZA,  
délégué d'Aubervilliers

Alain MILLOTTE,  
délégué de Montrouge

Yannick PIAU,  
déléguée de L'Hay-les-Roses

Didier SEGAL-SAUREL,  
délégué de Pantin

Ansoumany SYLLA,  
délégué de Clichy

Muriel TENDRON-FAYT,  
déléguée de La Courneuve



# Géothermie

## La géothermie consiste à exploiter la chaleur stockée dans les nappes d'eau chaude du sous-sol profond<sup>1</sup>.

Après plusieurs années de ralentissement, la géothermie bénéficie d'un contexte plus favorable. Le Conseil régional d'Île-de-France a initié un plan de relance de la géothermie en Île-de-France, auquel le Sipperec participe activement en explorant les potentialités de cette source d'énergie renouvelable, particulièrement importantes en région francilienne où déjà 140 000 équivalents logements sont alimentés en énergie par géothermie. À cette fin, en 2009, un partenariat a été conclu avec l'Association des maîtres d'ouvrage en géothermie (AGéMO)

présidée par Jean-Jacques Bridey, Maire de Fresnes. Dans un premier temps, une visite des installations de la ville de Fresnes a été organisée le 18 février 2010. Puis, le Sipperec a engagé des études sur le potentiel de développement de cette énergie en Seine-Saint-Denis, dont les résultats ont été présentés lors d'un colloque, le 8 juin 2010. Ils montrent de réelles opportunités dans au moins six territoires : Aubervilliers, Drancy, Montreuil, Noisy-le-Sec, Rosny-sous-Bois, et le groupement de communes des Lilas, du Pré-Saint-Gervais et Romainville.

### Lancement d'études de faisabilité

Une étude de faisabilité a été lancée dans les villes d'Arcueil et Gentilly dans le Val-de-Marne, et à Rosny-sous-Bois en Seine-Saint-Denis, après signature d'une convention avec le Sipperec. D'autres sont en cours d'élaboration notamment à Bagneux.

En octobre 2010, une convention d'assistance mutuelle a été signée avec le Syndicat mixte de géothermie de La Courneuve (qui regroupe la commune, l'OPDHLM et l'OPAC communautaire). Celui-ci gère en régie directe un réseau de chaleur alimentée par une géothermie au dogger.



<sup>1</sup> Cette chaleur est située dans le « dogger », une formation géologique poreuse imprégnée d'eau

Visite des installations de géothermie de la ville de Fresnes

### LA COMMISSION « GÉOTHERMIE »

Elle s'est réunie 2 fois en 2010.

Elle est co-présidée par :

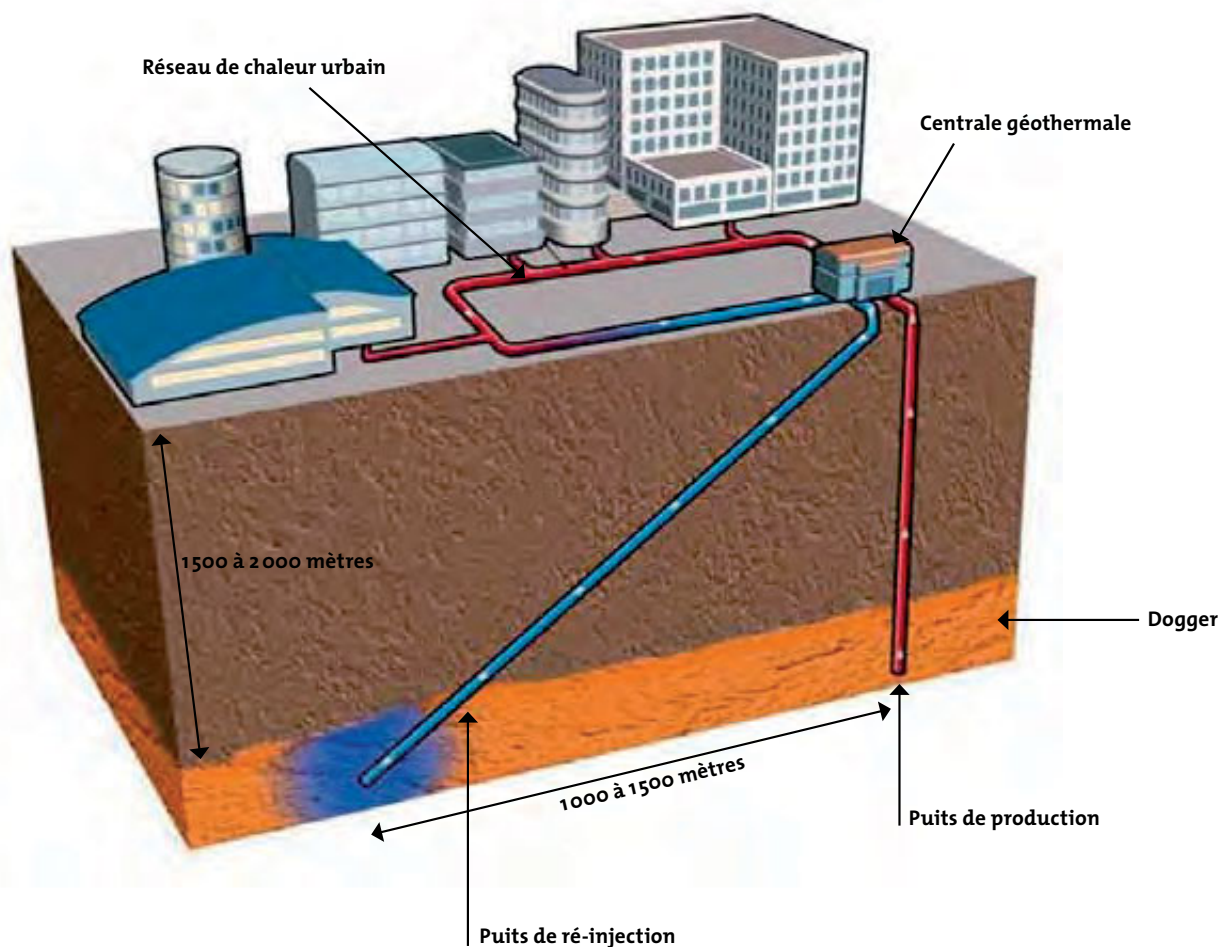
**Catherine Peyge**  
Présidente du Sipperec,  
Maire de Bobigny

**Jean-Jacques Bridey**  
Président de l'AGéMO,  
Maire de Fresnes

Elle est composée de :

**Farid AMARI**,  
délégué de Drancy

**Samuel BESNARD**,  
délégué de Cachan



Pour les collectivités intéressées, après adhésion à la compétence « développement des énergies renouvelables », deux cas de figure se présentent :

- si elles disposent d'un solide potentiel, des études de faisabilité peuvent être lancées. En parallèle, après l'adhésion, une convention est signée avec le Sipperec (responsabilités réciproques, cadre financier pour le paiement des études),
- si le potentiel est moindre, des études complémentaires sont lancées, visant par exemple : un réseau plus petit ou une nappe plus superficielle.

Lorsqu'une ville lance une opération géothermique avec le Sipperec, un comité de suivi par opération est créé. Chaque collectivité reste maîtresse de ses décisions.

Jean-Luc BOUAZIZ,  
délégué de La Courneuve  
Patrick DOUET,  
délégué de Bonneuil-sur-Marne  
Didier DUBARLE,  
délégué de Chevilly-Larue

Christophe IPPOLITO,  
délégué de Nogent-sur-Marne  
Nicolas LAIDET,  
délégué des Lilas  
Tedjini-Michel MAIZA,  
délégué d'Aubervilliers

Patrick LEROY,  
délégué de Rungis  
Christiane RANSAY,  
déléguée d'Arcueil